

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde**

**en date du lundi 28 mars 2022 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève , Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Cyril GOUTAILLER, excusé, a remis une délégation de pouvoir à Gérard MONCELON

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 mars 2022**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2022**

M. le Maire présente ce budget :

- Section de fonctionnement : il s'équilibre recettes/dépenses : 19 208,75
- Section d'investissement : il s'équilibre recettes/dépenses : 81 421,37 €

Après examen et explications, le budget primitif assainissement 2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

### **Vote du budget primitif COMMUNAL 2022**

M. le Maire présente ce budget :

- Section de fonctionnement : il s'équilibre recettes/dépenses : 450 989,67 €
- Section d'investissement : il s'équilibre recettes/dépenses : 534 014,90 €

Après discussion et examen des projets d'investissement, le budget primitif communal 2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

### **Vote des taux d'imposition des taxes communales**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'une hausse de 1%, ce qui portera les recettes du produit fiscal de 128 746 € à 130 031,84 €, soit une recette supplémentaire de 1285,84 € pour le budget communal.

## **Vote des tarifs assainissement 2022**

M. le Maire expose que pour prétendre à des subventions de l'agence de l'eau dans le cadre de l'assainissement collectif, le barème minimum à observer doit être obligatoirement pour 2022 de 1,10 € le m<sup>3</sup> puis passer à 1,20 € en 2024

Contraints par cette nécessité, les membres du conseil, à l'unanimité des présents et représentés, décident de relever les tarifs pour 2022 et de fixer le prix du m<sup>3</sup> à 1,10€

## **Location du jardin salle Henri IV**

Cette location est accordée à M. Patrice Escoffier pour la somme de 35 € annuels

## **Vote des subventions**

Les subventions suivantes sont validées par le conseil municipal :

ADMR : 50 € – ADAMA-ESAT : 100 € – France Alzheimer : 50 € – Jeunesse plein air : 50 €

Restaurants du coeur : 100 € – USEP : 50 € – Prévention routière : 50 €

Sur demande de son président Gilbert Dauphin, une subvention de 200 euros est accordée à l'association de marche les Pas Coton, à l'occasion des 20 ans du club.

Chaque année, une subvention est accordée à l'OCCE, prise sur le budget de 3000 euros dédié à l'école. La subvention de 200 euros n'ayant pas été versée l'an dernier fait l'objet d'un rattrapage cette année. La subvention de 2022 est portée à 500 euros, sur demande de la directrice de l'école.

## **Aide Ukraine**

G. Moncelon présente l'aide financière proposée par la Communauté de Communes de Forez Est en faveur de l'Ukraine. Il s'agit de voter une subvention équivalente à 1 euro par habitant, ce qui représente 500 euros pour notre commune. Cette subvention est votée à l'unanimité.

Les sommes recueillies dans toutes les communes de la CCFE iront à l'association « Solidarité Ukraine » créée par Paul Salen, notre ancien député. La communauté Loire Forez Agglo participe également à cette opération. Le montant total de l'aide des 2 intercommunalités sera d'environ 180 000 euros.

## **Achat salle de l'Amicale à l'euro symbolique**

Après 4 années de recherches, les documents prouvant l'appartenance de la salle à l'association du Sou des Écoles ont enfin été retrouvés. L'achat à l'euro symbolique peut donc se réaliser.

Les membres du conseil valident cet achat à l'unanimité.

## **Diagnostic salle de l'Amicale**

Dans la suite de cet achat, la somme de 420 euros correspondant au diagnostic de la salle est validée.

## **Application des 1607 heures pour la fonction publique.**

Cette obligation doit être appliquée par toutes les collectivités territoriales. Les membres du conseil municipal en prennent acte par un vote à l'unanimité.

## Dossiers en cours

Sébastien Fêche présente plusieurs dossiers traités dans la commission Environnement et cadre de vie :

\* L'abattage et l'élagage des tilleuls se fera pendant les vacances de printemps. Ceux qui le souhaitent pourront récupérer le bois à condition de s'inscrire en mairie.

\* Après présentation, sont validés les trois projets suivants :

- Installation de bacs à fleurs dans le village.

- Pose de lambrequins sur les fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie, ainsi que rénovation des peintures de la porte et de la fenêtre de l'épicerie.

- Changement de la porte accédant à la crypte de l'église.

\* L'installation des étagères au deuxième étage de la mairie pour entreposer les archives débutera début avril.

Geneviève Nicolas informe que le prochain numéro de Néronde.com est bouclé et va donc être distribué.

Elle rappelle la réunion pour le compost partagé ce jeudi 31 mars. L'inauguration aura lieu samedi 14 mai.

Elle a contacté M. Russias, architecte des Bâtiments de France, on est en attente d'un rendez-vous

Geneviève Planche confirme que le diagnostic de la chapelle qui s'élève à 12 000 euros a reçu deux subvention, l'une de l'État (7000 euros), l'autre de la Région (3015 euros).

Michel Bussery fait état des devis reçus pour le remplacement des chaudières de la mairie et de l'école ainsi que des demandes de subventions. Cette question sera reprise ultérieurement.

Gérard Moncelon informe que le constat d'huissier établi concernant les travaux de la maison de M. Bief, rue du père Coton, est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Date du prochain conseil municipal : lundi 16 mai 2022

Le Maire

Le Secrétaire

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY